



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

&&&&&

INSTITUT DE GEOGRAPHIE, D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

(IGATE)

@ @ @ @ @

MASTER INTEGRATION REGIONALE ET DEVELOPPEMENT

(MIRD)

MEMOIRE DE MASTER II

Option : Développement local

APPROCHES PARTICIPATIVES DE PLANIFICATION DE DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE DE SÔ-AVA

Réalisé par

Ives Chacourre W. GOGAN

Sous la direction de :

Dr Toussaint VIGNINO

Maître de Conférences (CAMES)

DGAT/UAC/FASHS

Membres du Jury :

Président du Jury : Moussa GIBIGAYE

Examineur : Toussaint VIGNINO

Rapporteur : Sylvain VISSOH

Mention : Bien

Soutenu le 12/02/2019

Sommaire

Dédicace.....	3
Sigles, Abréviations et Acronymes	4
Remerciements.....	5
Abstract.....	6
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET GEOGRAPHIQUE	9
1.1 Cadre théorique.....	9
1.2 Cadre géographique.....	18
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	28
2.1. Natures et sources des données	28
2.2. Collecte des données	28
2.3. Traitement des données et analyse des résultats	34
CHAPITRE III : APPROCHES PARTICIPATIVES DE PLANNIFICATION DU DEVELOPPEMENT A SÔ-AVA.....	36
3.1. Forme générale de participation à la planification du développement local.....	36
3.2 Approches spécifiques de participation du citoyen à la planification locale à Sô-Ava	38
3.3. Analyse des approches participatives de planification du développement local adoptées par la commune de Sô-Ava.....	45
3.4. Atouts et limites des approches participatives adoptées par la commune de Sô-Ava.....	46
Suggestions.....	49
BIBLIOGRAPHIE	52
LISTE DES FIGURES.....	55
LISTE DES PHOTOS.....	55
LISTE DES TABLEAUX.....	55
Annexes	56
Table des matières.....	66

Dédicace

A

Mes parents Nicolas GOGAN ; feu Marthe A. OLANIKPEKOUN et Macaire
AHOUINGNAN

Sigles, Abréviations et Acronymes

ADC	:	Agent de Développement Communal
ADV	:	Association de Développement Villageois
AMED	:	Approche Moyens d'Existence Durable (AMED).
APDC	:	Agents Porteurs de Dynamique Communautaire
CEP	:	Certificat d'Etude primaire
CLCAM	:	Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuel
COSC	:	Collectif des Organisations de la Société Civile
CRS	:	Catholic Reliefs Services
DCC	:	Développement Conduit par les Communautés
FAO	:	Food and Agriculture Organization
FADeC	:	Fonds d'Appui au Développement des Communes du Bénin
GIZ	:	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MDGLAAT	:	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MISAT	:	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PDC	:	Plan de Développement Communal
PDL	:	Programme de Développement Local et d'Appui au Développement Communal dans le département de l'Alibori
ADECOM	:	Programme National de Développement Conduit par les Communautés
PNDCC	:	Programme National de Développement Conduit par les Communautés
PSDCC	:	Programme de services Décentralisés Conduit par les Communes
RGPH4	:	Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (2013)

Remerciements

Ne pas remercier tous ceux qui de près ou de loin ont contribué techniquement, financièrement, matériellement, moralement ou spirituellement à la réalisation de ce travail de mémoire serait faire preuve d'une ingratitude notoire.

C'est à ce juste titre que nous adressons nos sincères et vifs remerciements au Dr Toussaint VIGNINOU maître de Conférences (CAMES), pour avoir accepté diriger ce travail malgré ses multiples et lourdes occupations.

Tous nos remerciements au Docteur Louis AHOMADIKPOOU qui n'a ménagé aucun effort pour que la rédaction de ce document soit effective.

Nous adressons aussi notre reconnaissance à tous les enseignants du MIRD de l'Université d'Abomey- Calavi, pour nous avoir donné un enseignement de qualité tout au long de notre formation.

Nos pensées pieuses et nos sentiments les plus sincères vont à l'endroit de Mr Adophe DJAGBA pour la disponibilité et l'aide inconditionnelle qu'il nous a accordé tout au long du processus ayant conduit à la réalisation de ce travail.

Que Monsieur Antoine KAKESSOU, Madames Miguelle LEROUX et Rockya GNANBODE trouvent ici la marque d'une gratitude largement méritée pour les nombreux efforts consentis.

Nous ne saurions finir sans remercier les membres du jury pour avoir accepté d'examiner ce travail et contribuer à l'amélioration de sa qualité scientifique.

L'oubli faisant parti de la nature humaine, que ceux qui n'ont pas été cités ici ne nous en veuillent pas. La compréhension et la tolérance sont les symboles d'un amour sincère.

Recevez tous ici notre gratitude

Résumé

En vue de mieux faire participer les communautés à la base aux différentes actions de développement, la plupart des communes du Bénin ont adopté pour la planification de leur développement certaines approches participatives. La présente étude apporte une meilleure connaissance de l'approche de planification du développement adoptée par la commune de Sô-Ava afin d'analyser ses impacts sur le développement local.

La démarche méthodologique adoptée se résume en deux points essentiels. Il s'agit de la collecte des données à travers l'observation directe, les questionnaires et guide d'entretien d'une part et d'autre part du traitement des données et la restitution des résultats.

Des résultats, il ressort que la commune de Sô-Ava a adopté pour la planification de son développement deux approches complémentaires. Il s'agit de l'approche "Approche Moyen d'Existence Durable (AMED)" et de l'approche du "développement Conduit par les Communautés" (DCC). 90% des AVD enquêtés apprécient les formations qu'ils reçoivent.

Mot clés : Sô-Ava – Développement local – Participation de la population – Planification

Abstract

In order to better involve local communities in the various development actions, most Benin municipalities have adopted certain participatory approaches for planning their development. This study provides a better understanding of the development planning approach adopted by the city of Sô-Ava to analyze its impacts on local development.

The methodological approach adopted is summarized in two essential points. This involves the collection of data through direct observation, questionnaires and interview guides on the one hand and data processing and analysis of results on the other.

The results show that the municipality of Sô-Ava has adopted for the planning of its development two complementary approaches. These are Sustainable Existence Means (SEMA) 'Approach and the Community Led Development (CLD) approach. Also, 90% of the surveyed village development association appreciate the training they receive as it allows them to better play their roles in the development planning process.

Keyword: Sô-Ava - Local development - Public participation - Planning

Introduction

Au tournant des années 1990, dans un contexte marqué par la mondialisation, le néolibéralisme et une crise de la démocratie libérale, on assiste selon l'Université de Québec à une quête de renouvellement de la démocratie. Pour certains, cette ambition renvoie à une réforme en vue de palier aux limites de la démocratie représentative. Pour d'autres, elle fait appel à des pratiques participatives visant notamment l'élargissement de la participation aux divers groupes sociaux incluant les groupes minorisés. C'est pourquoi dans différentes régions du monde, on voit des dispositifs institutionnalisés faisant appel à la participation publique.

C'est ainsi que dans beaucoup de pays africains, la décentralisation est à l'ordre du jour. Cette forme d'administration permet de donner un nouveau souffle au développement et de libérer les énergies à la base. En effet les politiques de développement d'alors n'ont guère tenu compte comme cela se doit des initiatives à la base. A l'ouverture des états généraux de l'administration territoriale au Bénin, selon SOGLO N. « la démocratie doit chercher sa validité et son épanouissement dans une décentralisation authentique ; en d'autres termes, la démocratie sera à la base ou ne sera pas » (MISAT, 1993).

L'option béninoise est « d'opérer une décentralisation intégrale d'un seul niveau qui a abouti à la création de soixante-dix-sept (77) de plein exercice dont trois (3) à statut particulier, et à la suppression des postes de sous-préfet » (Mission de la décentralisation, 2003). Le défi est donc de concrétiser les opportunités qu'offre le processus de décentralisation pour le développement local, de renforcer la capacité de planification et d'y associer tous les acteurs. Selon Dumas (1983), l'efficacité de l'action publique locale dépend de la capacité des collectivités locales à élaborer de véritables projets de développement discutés et négociés avec les populations. La logique d'une participation réelle des populations impose de les associer à la fois aux choix des objectifs et des moyens appropriés pour leur réalisation. Il s'agit de faire participer toutes les parties prenantes à toutes les phases intermédiaires (identification, élaboration, exécution, suivi et évaluation).

La décentralisation doit se refléter positivement sur le cadre de vie et de travail des populations, sur leur revenu, leur éducation, leur santé. Pour ce faire, la décentralisation et le développement doivent être liés, tout en créant les conditions d'une nécessaire implication des populations à son processus.

Elle doit donc mettre l'accent sur la réorganisation de l'action de développement qui doit prendre en compte d'une part la réalisation des besoins des populations à la base et d'autre part à régionaliser les objectifs et les réalisations (schéma régional d'aménagement) par région d'abord et par commune (MDGLAAT, 2008).

L'action de développement suppose une responsabilisation croissante de la population à participer à tout le processus de la décentralisation et de développement local. L'une des principales étapes de ce processus du développement local est sa planification qui nécessite l'implication de tous les acteurs quel que soit leur niveau. Conscientes de l'importance de la participation des populations à l'étape de planification, les communes béninoises utilisent différentes approches en vue d'associer tous les acteurs. C'est dans l'optique d'accompagner les communes pour l'amélioration des différentes approches participatives qu'elles adoptent pour la planification de leur développement que le présent sujet intitulé :« **Approches participatives de planification du développement local dans la commune de Sô -Ava** » a été choisi.

La présente étude ne s'inscrit pas dans le cadre d'un procès sur le mode de gestion des affaires locales par les élus locaux, mais se veut une analyse qualitative et quantitative des stratégies mises en place pour favoriser la participation des populations aux actions de développement local en général et à la planification des actions de développement local en particulier.

Ce mémoire s'articule autour de trois chapitres :

- ✓ le premier concerne le cadre théorique et géographique;
- ✓ le deuxième prend en compte l'approche méthodologique ;
- ✓ le troisième aborde quant à lui les résultats et les discussions.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

Le premier chapitre intitulé cadre théorique et géographique présente les fondements théoriques de la recherche à travers la clarification des concepts, la synthèse bibliographique, la problématique ainsi que le cadre géographique qui prend en compte la situation géographique et les fondements physiques et humains de l'étude.

1.1 Cadre théorique

Cette partie de l'étude présente la clarification de quelques concepts, la synthèse bibliographique, la problématique, hypothèses de recherche et les objectifs de travail.

1.1.1 Clarification de quelques concepts

Certains concepts méritent d'être clarifiés pour préciser le sens de leurs utilisations dans la présente étude.

Selon Dukhein E. (1996), le savant doit d'abord définir les choses dont il traite afin que l'on sache de quoi il est question. Ainsi, pour faciliter la compréhension du document, les concepts utilisés ont été clarifiés.

Planification : La planification du développement est l'ensemble des travaux (études, concertations, choix, décisions, mise en œuvre, suivi-évaluation) de la mise en œuvre des mesures et des actions de développement. C'est un processus itératif d'analyse, d'identification de solutions (objectifs, stratégies, mesures de politique et actions), de priorisation, d'arbitrage, de choix, de programmation, de mise à exécution, d'évaluation, de réajustement et de re planification / reprogrammation (MDGLAAT, 2008). Le concept planification utilisé dans le cadre de la présente étude est relatif au développement à la base. Il s'agit donc ici essentiellement de la planification au niveau communal.

Plan : produit essentiel de la planification du développement, se présente sous la forme d'un document qui comporte un diagnostic (contraintes et atouts), des objectifs et des priorités, des stratégies et un plan d'actions (ensemble de projets, de mesures, de stratégies de mise en œuvre etc.), ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Il éclaire les choix et oriente les interventions des différents acteurs (MDGLAAT, 2008). Il existe plusieurs sortes de plans au niveau national,

régional ou communal, mais celui dont fait mention le présent document, est le plan de développement communal recommandé par la loi 97-029 portant organisation des communes au Bénin.

Programmation/Programme : séquence plus pratique et plus sensible politiquement dans le processus de planification, la programmation est une démarche partielle mais plus contraignante. L'établissement de programmes concerne un champ généralement plus restreint que celui de la planification (temporel, spatial, sectoriel, thématique etc.). Il est généralement « calé » sur un secteur ou un sous-secteur, une filière, une région ou un thème. Le programme est un ensemble organisé de politiques, de procédures et de projets, d'opérations et de services conçus pour atteindre un même but (exemple : programme SIDA, programme d'alphabétisation, programme de soins de santé primaire, programme de renforcement des capacités de gestion, programme de relance du secteur privé...). Le programme est donc un produit intermédiaire dans l'opérationnalisation du plan ; il est donc plus détaillé, mieux circonscrit et plus visible que le plan. La programmation consiste dans un premier temps, à traduire un plan en plusieurs programmes complémentaires pouvant assurer ensemble la totalité des buts du plan et dans un deuxième temps, à identifier pour chaque programme des projets qui, à travers leurs objectifs consolidés, pourront réaliser le but dudit programme (MDGLAAT, 2008).

Projet : c'est une entreprise planifiée composée d'un ensemble d'activités interdépendantes et coordonnées, conçues pour atteindre un objectif spécifique dans le cadre d'un budget donné et au cours d'une période donnée (MDGLAAT, 2008). Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes intéressés au Projet National de Développement Conduit par les Communautés à cause de l'approche Développement Conduit par les Communautés dont il a fait la promotion.

Développement : la définition du concept de développement est très diversifiée et se heurte parfois à des versions quelque peu divergentes. Mais d'une façon générale, on peut définir le développement comme étant un processus politique, social et économique cohérent et harmonieux engendrant un état de vie, d'être et de pensées

favorables à l'amélioration durable et désirée des conditions de vie ; et tout ceci se caractérisant et s'appréciant par rapport à des références communément admises (Yoda, 2004).

Développement communautaire : c'est une dynamique mise en place et/ou entretenue et maîtrisée par les habitants d'un espace de vie donné. C'est aussi un processus de résolution des problèmes dans lequel les populations locales sont les acteurs principaux dans toutes les prises de décisions pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Il permet aux populations d'analyser leurs conditions de vie, de décider des moyens à employer, de s'organiser pour réaliser, elles-mêmes, des actions communes en vue de leur promotion sur les plans économique, social, culturel, environnemental, etc. L'esprit du développement communautaire, c'est la prise de conscience par la communauté de sa capacité à faire quelque chose par elle-même pour transformer son milieu et pour améliorer ses conditions de vie.

Gouvernance locale : c'est un ensemble de valeurs, d'orientations et d'institutions qui permettent à une société de gérer ses processus économiques, politiques et sociaux à tous les niveaux grâce à l'interaction entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé. La bonne gouvernance locale signifie que des mécanismes sont mis en place pour favoriser la participation des citoyens dans les affaires locales. Elle suppose également que les populations sont bien informées et que les organisations de la société civile exprime leurs préoccupations et défendent les intérêts du plus grand nombre (CIRD, 2004)

Territoire : le territoire est un espace à géométrie variable par rapport auquel les acteurs s'identifient, s'organisent pour améliorer leur quotidien et maîtriser leurs perspectives d'avenir. En tant que tel il est une « unité de développement » et ne peut être perçu exclusivement comme une aire géographique. C'est un espace de support de réseaux denses, capables de s'articuler, de faire germer et grandir une volonté de créer, d'aborder ensemble les problèmes communs. Dans le contexte du PDL Collines par exemple, les limites du territoire se résument aux limites communales (PDL ADECOM, 2006).

Développement local : C'est un processus de mobilisation des acteurs locaux qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire. Le développement local est ici entendu « comme une nouvelle approche des questions de développement qui privilégie les initiatives des acteurs de terrain, ceux-là mêmes qui sont quotidiennement confrontés aux problèmes et à la réalité des besoins de la population locale (Pequeur cité par Edimo, 2005). De telles initiatives peuvent être suscitées d'en haut, mais il est essentiel que la base se les approprie et soit amenée à les conduire. Cela suppose une implication des populations ou de leurs divers groupements, à l'élaboration des politiques de développement au niveau local.

Participation communautaire : c'est un processus au cours duquel les agents, de concert avec ceux à même de les aider, identifient les problèmes et leurs besoins. Ils assurent ainsi de plus en plus la responsabilité en matière de planification, de gestion, de contrôle et d'évaluation des mesures collectives qui doivent être prises (Amonles, 2002). En d'autres termes, dans le cadre de la décentralisation, les citoyens sont non seulement associés aux prises de décisions pour le développement de leur localité mais aussi planifient, gèrent et procèdent eux-mêmes au suivi évaluation des activités entreprises à cet effet. La population doit aussi contribuer pour sa part à la bonne exécution des actions. Elle doit en effet bénéficier des retombées desdites actions que la prise en compte de leurs préoccupations et les solutions satisfaisantes à apporter à leurs problèmes.

Collectivité locale : la collectivité locale ou territoriale, est une expression générique des groupements humains géographiquement localisés sur une portion déterminée ayant le pouvoir de s'administrer par des autorités élues : communes, régions, département (Adjaho, 1993). Selon l'article 1er de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune est une collectivité locale dotée de personnalité juridique

1.1.2. Revue de la littérature

Les auteurs sont tous unanimes à reconnaître le lien entre participation de la population et la promotion du développement local d'une part et le lien entre la réussite des projets de développement et la contribution des populations d'autre part.

Selon Greffe (1996), le développement peut être conçu comme un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation, de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit de l'effort de sa population. Il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles. Il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité.

Pour Dassodji (2002), le développement local, c'est d'abord une dynamique ascendante impulsée par les initiateurs endogènes, le qualificatif « local » serait dans les années 80 synonyme de « endogène ». De la sorte toute action de développement issue de la base dans une localité peut à priori prendre le nom de développement local. Mais, le concept peut être beaucoup plus profond que cela, il signifierait à la limite la gestion des territoires en milieu rural.

Selon Greffe (2002) et le PNUD (2000) cités par Hounmènou (2006), la décentralisation est le contrôle du pouvoir par les administrés. Elle constitue une stratégie de développement local qui renforce les capacités des populations dans la recherche de leur bien-être. Elle implique que soient associés à la dynamique locale de production de biens collectifs, tous ceux qui participent à la vie économique et sociale du milieu.

Ackoff (1981), partage ce point de vue en ces termes : « le développement n'est pas une condition ou un état défini par ce que des personnes possèdent comme richesse, c'est une capacité définie par ce qu'ils peuvent faire avec ce qu'ils ont en possession en vue d'améliorer la qualité de leur vie et de celle des autres ». Il est donc clairement entendu que le développement, qui est une capacité des citoyens d'améliorer la qualité de leur vie, dépend, avant tout, de leur motivation et de leur savoir, bien avant les instruments et les ressources qui leur sont disponibles.

Selon J. Mercoiret (2006) cité par Tovignan C. (2009), le développement local est : "un processus dynamique de mobilisation des ressources et énergies locales visant une amélioration des conditions de vie, des ressources et des potentialités par création, accumulation et distribution des richesses sur un territoire progressivement contrôlé par ensemble de ses habitants". D'autres auteurs ont élargi le champ du développement local.

Cependant, selon Bernard Vachon (2001) le développement local ne signifie pas qu'il n'y a pas d'aide venant de l'extérieur. Car, le milieu local laissé à lui-même est généralement incapable de lutter efficacement contre le processus de dévitalisation et de s'engager sur la voie du développement. Une combinaison des deux niveaux d'impulsion du développement est donc indispensable

Prod'Homme (2001) affirme « qu'il n'y aurait pas de développement local sans une volonté populaire et une démarche collective sur et pour un espace. Cette volonté consciente ou latente correspond à la capacité de l'ensemble des habitants quelque soit leur position sociale et leur degré de responsabilité à élaborer et à mettre en œuvre un projet collectif en rapport direct avec leurs aspirations, leurs besoins et leurs ressources locales. »

FIDA (2001) en voulant accroître l'impact de ses projets au moyen des approches participatives, résume les atouts de la participation en notant qu'elle permet de :

- s'assurer que la conception du projet traduise bien les priorités réelles des bénéficiaires et soit pertinente et réaliste de leur point de vue ;
- s'assurer que le projet atteigne la population qu'il vise et écoute son opinion ;
- renforcer la prise en charge, la motivation et en fin de compte la durabilité ;
- rendre le projet transparent pour les bénéficiaires ;
- produire des savoirs ;
- faciliter la sensibilisation au sommet (partenariats) et à la base (en demandant des droits sur le plan politique).

La participation devrait aussi être considérée comme un acte politique car elle permet aux voix de se faire entendre et modifie ainsi les rapports de force. Elle encourage la

responsabilité et la transparence. Boukhari (1994) affirme dans le même sens que « La participation, c'est la démocratie, c'est les droits de l'homme ».

FIDA (2001) poursuit en précisant que « La participation est un investissement ; elle exige plus de temps et d'argent mais à la longue, elle renforce l'impact. Les projets qui reposent sur les savoirs locaux et les priorités ont plus de chances d'être durables parce qu'ils sont pertinents et acceptables pour les bénéficiaires.

La Banque Mondiale (1992) quant à elle ajoute que la participation permet aux gouvernements :

- D'avoir des informations représentatives sur les besoins, les priorités et les compétences des populations locales, ainsi que l'impact des programmes et des initiatives du gouvernement ;
- D'adapter les programmes aux conditions locales ;
- De délivrer des services de qualité ;
- De mobiliser les ressources locales ;
- D'améliorer l'utilisation et la maintenance des facilités et service du gouvernement

De cette revue de la littérature, il convient de retenir que plusieurs chercheurs se sont penchés sur la thématique de recherche aussi bien au Bénin que dans le monde. Cependant, la Commune de Sô-Ava jusque-là n'a pas fait l'objet d'une recherche spécifique. C'est l'une des raisons qui explique le choix de la Commune comme secteur de recherche en plus de son caractère lacustre.

1.1.3 Problématique

Pendant plusieurs décennies, les régimes politiques africains étaient caractérisés par le parti unique (Nach, 2001). Mais la décennie 1990-2000 a vu ces États africains accorder une place importante à la décentralisation dans les réformes institutionnelles et administratives.

La République du Bénin, à l'instar des autres pays en voie de développement de la sous-région ouest-africaine, avait expérimenté plusieurs modèles de développement

axés sur la centralisation du pouvoir avant d'opter pour la démocratie, la bonne gouvernance et la décentralisation.

L'exercice de la démocratie à la base à travers la décentralisation, recommandée par la Conférence des forces vives de la nation de Février 1990, est devenu une réalité depuis l'installation des premiers conseils communaux en Février 2003. Dans ses principes généraux, la décentralisation est un système administratif par lequel l'Etat accorde l'autonomie financière et de gestion à des entités territoriales juridiquement reconnues (Mongbo, 2000). L'article 2 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, dispose : « la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires locales ».

La participation citoyenne est ainsi institutionnalisée par cette disposition et considérée comme élément fondamental de la décentralisation et par ricochet du développement local.

Elle est un terme qui est entré dans le discours du développement dès les années 60, et était entendu comme le rôle que la population avait à jouer dans des projets et des programmes particuliers (Dumas, 1983). Les programmes et projets correspondent normalement à la réalisation précise de certains objectifs de développement en principe inscrits dans la planification. Ces derniers objectifs constituent quant à eux la traduction technique d'un certain nombre de choix politiques et sociaux déterminés au niveau de la commune.

Mais qui décide à chacun de ces différents niveaux ? Qui détermine les finalités de la commune ? Qui fixe les objectifs du Plan ? Qui choisit les projets de développement ? Plusieurs sortes de « décideurs, dont les intérêts sont parfois divergents, peuvent être appelés à intervenir à chacun de ces niveaux : le gouvernement, les élus locaux, les techniciens de l'administration communale, des Institutions étrangères (notamment lorsqu'elles participent au financement des projets), des experts et des partenaires divers (appelés à jouer un rôle dans la réalisation ou l'exploitation du projet) » (Dumas, 1983). La plupart des centres de décision restent en fait relativement anonymes et les

populations directement concernées ne participent que rarement à la définition des finalités de la commune, des objectifs des plans et des projets concrets de développement.

Et pourtant la transformation d'une commune et le développement de son économie dépendent moins de l'élaboration de plans et de projets de développement techniquement corrects que de la capacité des groupes sociaux et des masses populaires à impulser et animer un développement qu'ils ont eux-mêmes défini. Les choix d'une stratégie de développement autonome ne peuvent être des choix désignés comme neutres et imposés par une quelconque rationalité technocratique ; ils exigent la participation des populations concernées. La planification doit suivre une « démarche participative, multisectorielle et décentralisée, afin d'en assurer une réelle intégration, une concertation et une coordination des actions, dans leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation » (MDGLAAT, 2008)

Reconnaissant qu'au Bénin, la plupart des communes ont adopté certaines approches qu'elles considèrent comme participatives, il est à souligner qu'en général, il s'agit des approches proposées par les partenaires techniques et financiers qui accompagnent notre pays dans le cadre de différents programmes et projets. Ainsi, les questions suivantes méritent d'être posées :

- Les approches adoptées par la commune de Sô-Ava pour la planification de son développement permettent-elles de répondre aux besoins des populations ?
- Ces approches permettent-elles une implication effective de toutes les couches de la population ?
- Ces approches favorisent-elles le développement de la commune ?

C'est dans le souci d'apporter des approches de réponses à ces préoccupations, que le présent sujet intitulé « **Approches participatives de la planification du développement local dans la commune de Sô-Ava** ».

Pour réussir cette étude, des hypothèses ont été formulées.

1.1.4 Hypothèses de travail

Au regard de ces questions les hypothèses suivants sont formulées :

1. Les approches participatives utilisées dans la commune de Sô-Ava sont déterminant de son développement.
2. Les approches de planification adoptées par la commune de Sô-Ava favorisent une implication des populations à la planification du développement local
3. L'efficacité des plans de développement est fonction de l'implication des communautés à la base

1.1.5 Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est de contribuer à l'amélioration de la participation communautaire à la planification des actions de développement dans la commune de Sô-Ava.

De façon spécifique, il s'agit de :

1. Caractériser les approches participatives de planification de développement déjà expérimentées dans la commune de Sô-Ava ;
2. Analyser les effets des approches de planification de la commune de Sô-Ava sur son développement
3. Faire des propositions pour une implication efficace des communautés à la base dans le processus de planification du développement de la commune de Sô-Ava

1.2 Cadre géographique

Cette partie présente la situation géographique et la justification du choix du secteur d'étude et les fondements physiques et humains de la recherche.

1.2.1. Situation géographique et justification du choix du secteur d'étude

La Commune de Sô-Ava est comprise entre 6°24' et 6°38' de latitude nord et 2°21' et 2°30' de longitude est. Située dans le Département de l'Atlantique, elle occupe une partie de la basse vallée du fleuve Ouémé et de la rivière Sô à laquelle elle doit sa toponymie.

La Commune de Sô-Ava couvre une superficie de 218 km² (IGN, 1992). Comptant 76.315 habitants en 2002 (INSAE, 2002), elle est subdivisée en 42 villages répartis sur sept arrondissements à savoir : Ganvié I, Ganvié II, Vêkky, Sô-Ava, Dékanmey, Houédo-Aguékou et Ahomey-Lokpo. Elle est limitée au nord par les communes de Zè

et d'Adjohoun, au sud par la commune de Cotonou, à l'est par les communes des Aguégés et de Dangbo et à l'ouest par la commune d'Abomey-Calavi (figure 1). Le secteur d'étude comprend les zones exondées où se pratique la production végétale en l'occurrence les arrondissements d'Ahomey-Lokpo, de Houédo-Aguékou, de Dékanmey et de Sô-Ava. D'après l'article 21 de la loi N° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin, la commune est dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière.

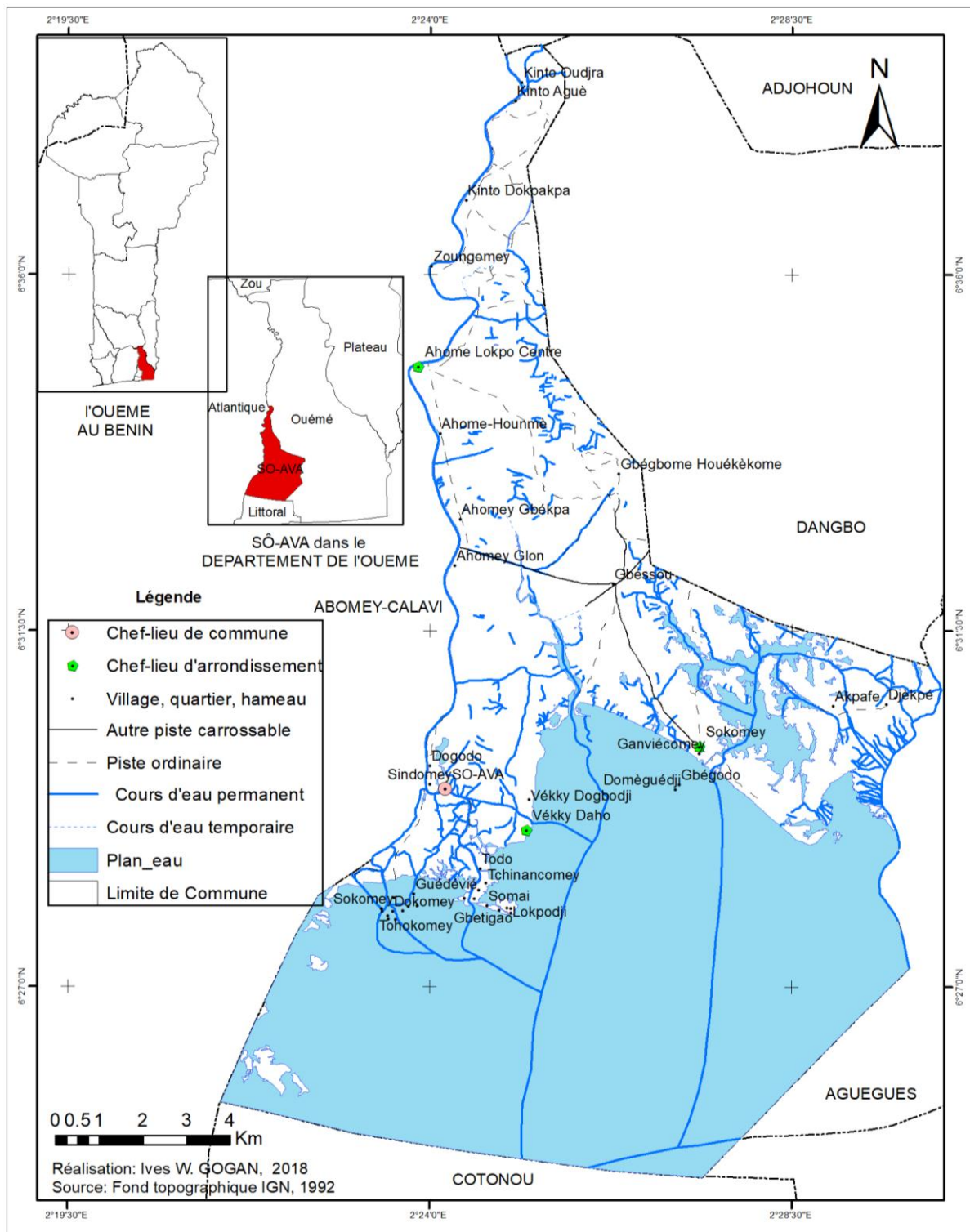


Figure 1: Situation géographique et administrative du secteur d'étude

1.2.2. Fondements physiques

Il s'agit ici de la présentation physique de la Commune de Sô-Ava à travers les facteurs climatiques, le relief, les sols et la végétation ainsi que le réseau hydrographique.

1.2.2.1. Facteurs climatiques

La Commune de Sô-Ava jouit d'un climat subéquatorial caractérisé par l'alternance de deux saisons pluvieuses et de deux saisons sèches. D'après Gaussen et Bagnouls (1957), l'indice climatique le plus utilisé pour caractériser le climat en pays intertropicaux est le diagramme ombrothermique. Dans cet indice, les précipitations et les températures moyennes mensuelles sont mises en jeu. Dans la zone d'étude, les températures varient entre un minimum de 24 °C et un maximum de 35°C de 1970 à 2008 (figure 2). Leur amplitude est donc faible. La grande saison des pluies s'étend de mars à juillet et la petite, de septembre à fin octobre. La grande saison sèche s'étant de novembre à début mars et la petite a lieu en août.

La commune de Sô-Ava se retrouve entièrement dans le bassin versant des plateaux de l'Ouémé et ses eaux sont drainées vers le lac Nokoué. Ainsi, la commune dispose d'un réseau hydrographique très important qui recouvre près de la moitié de son territoire. Propice à l'exploitation des ressources halieutiques, le fleuve est aujourd'hui confronté à des problèmes de pollution de tout genre. Il s'agit principalement de son comblement résultant de la forte érosion des berges, du trafic des produits pétroliers mais aussi et surtout des résidus de métaux lourds (plomb et mercure) issus des rejets des piles et autres déchets (ordures ménagères, déchets biomédicaux, excréta humains et d'animaux etc.) dans le fleuve par les populations.

Ces perturbations humaines sont pour la plupart à l'origine de la diminution sensible des ressources halieutiques constatée de nos jours dans le fleuve.

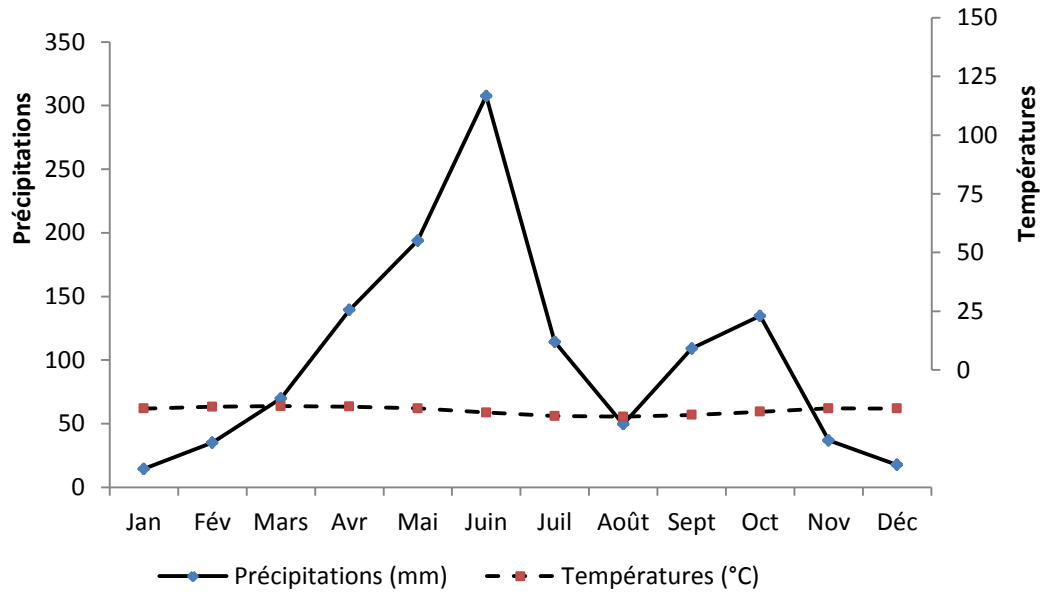


Figure 2: Diagramme ombrothermique du milieu d'étude (1970-2008)

1.2.2.2. Relief

Le relief de la commune de Sô-Ava est relativement plat avec un dénivelé d'environ 20 mètres entre les rives du lac Nokoué et le point le plus élevé.

La commune de Sô-Ava est composée de deux unités géomorphologiques à savoir :

- une bordure côtière principalement occupée par le lac Nokoué avec des dépressions lagunaires sur ses rives et,
- une plaine d'inondation de la berge Est de la rivière So située dans les vallées de l'arrière-pays et principalement caractérisée par une plaine inondable et des marécages.

La géologie des matériaux de surface est principalement caractérisée par des dépôts alluviaux récents et anciens constitués de sables, d'argiles avec graviers subordonnés et de niveaux charbonneux. Les rives du lac sont recouvertes de dépôts mis en place par les marées et constitués d'argile, de sable et de niveaux charbonneux et par des zones de dépôts deltaïques composés de sable et d'argile.

1.2.2.2. Sols et la végétation

Trois processus pédogénétiques ont eu cours sur les formations géologiques identifiées à Sô-Ava et ont généré diverses unités pédologiques. Il s'agit du lessivage, de l'appauvrissement et de l'hydromorphie (Viennot et Faure, 1976).

Les deux premiers processus (lessivage et appauvrissement) traduisent l'existence d'un transport de matières sous une forme figurée, généralement finement cristalline. Dans le cas du lessivage, le transport s'effectue dans le sens vertical sur des distances relativement courtes. Le colmatage qui en résulte réduit le phénomène dans le temps et dans l'espace. Dans le cas d'un appauvrissement, le transfert se réalise latéralement et donc « hors des profils » ; l'absence de frein à son déroulement peut aboutir au déblaiement quasi-total des particules fines, et par ricochet à des différenciations fortement tranchées (Viennot et Faure, 1976).

Dans les matériaux en permanence exondés à Sô-Ava, ces deux processus vont souvent de pair mais ne sont jamais très intenses à cause du pendage quasi nul des couches géologiques et de la pente très faible du relief (figure 3). Toutefois, l'appauvrissement prédomine dans les sols à texture argilo-sableuse (continental terminal) alors qu'il est moindre dans les sols à texture sablo-argileuse (colluvium). C'est donc le lessivage et l'appauvrissement qui ont conduit à la formation des sols ferrallitiques sur sédiment meuble argilo-sableux que l'on observe dans les arrondissements d'Ahomey-Lokpo et de Houédo-Aguékon (Viennot et Faure, 1976).

L'hydromorphie, quant à elle, implique l'engorgement temporaire ou permanent de la totalité ou d'une partie d'un profil pédologique (Viennot et Faure, 1976). Si l'engorgement est suffisamment prolongé, les hydroxydes de fer passés à l'état réduit confèrent aux horizons du sol une coloration grisâtre caractéristique (gley ou pseudo-gley) (Igué, 2009). Ce processus a abouti à la formation de cinq types de sols hydromorphes: (1) moyennement organiques, humides à gley, non ou peu salés indifférenciés, sur matériau alluvial lagunaire et alluvio-colluvial fluvatile ; (2) vertisols sur matériau alluvial argileux ; (3) minéraux ou peu humifères à gley, de profondeur, sur matériau alluvial limoneux à limono-argileux ; (4) minéraux ou peu humifères à pseudo-gley, à taches et concrétions, sur sable et sable sur argile ; (5) minéraux ou peu humifères à pseudo-gley, à taches et concrétions, sur matériau alluvial limono-argileux à argile (Igué, 2009). Toutes ces formations pédologiques sont cartographiées sur la figure 3. Nous remarquons, par ailleurs, un autre processus pédogénétique (la ferrallitisation) de moindre importance à travers la présence de sols

ferrallitiques sur grès et matériau alluvial notamment dans les arrondissements de Dékanmey et de Houédo-Aguékon débordant sur Ahomey-Lokpo.

Le couvert végétal de la commune de Sô-Ava est principalement caractérisé par des mosaïques de culture et jachère. Les espèces des terres exondées et levées de berge sont, entre autres, *Paspalum distichum* (graminée), *Paspalum vaginatum*, *Cyperus papyrus* et *Typha australis*. Sur ces mêmes levées de berge, les autochtones ont préservé quelques îlots forestiers sacrés à Houédo Aguékon, Dékanmey, Gbéssou, Ahomey-Lokpo et Kinto-Agué. On y rencontre aussi des arbres d'intérêt socio-économique comme *Cocos nucifera* (cocotier) et *Eléis guineensis* (palmier à huile) qui complètent ce paysage.

On remarque que l'arrondissement de So-Ava est entouré de marécages. Parmi les espèces aquatiques qu'on y retrouve, on peut citer : *Pistia stratiotes* (laitue d'eau), *Eichornia crassipes* (Jacinthe d'eau), *Azolla africana*, *Ceratophyllum dormersum* et *Nymphaea lotus*. Les espèces telles que *Ipomoea aquatica*, *Echinochloa pyramidalis* et *Alchornea cordifolia*, font partie des espèces semi aquatiques de la commune.

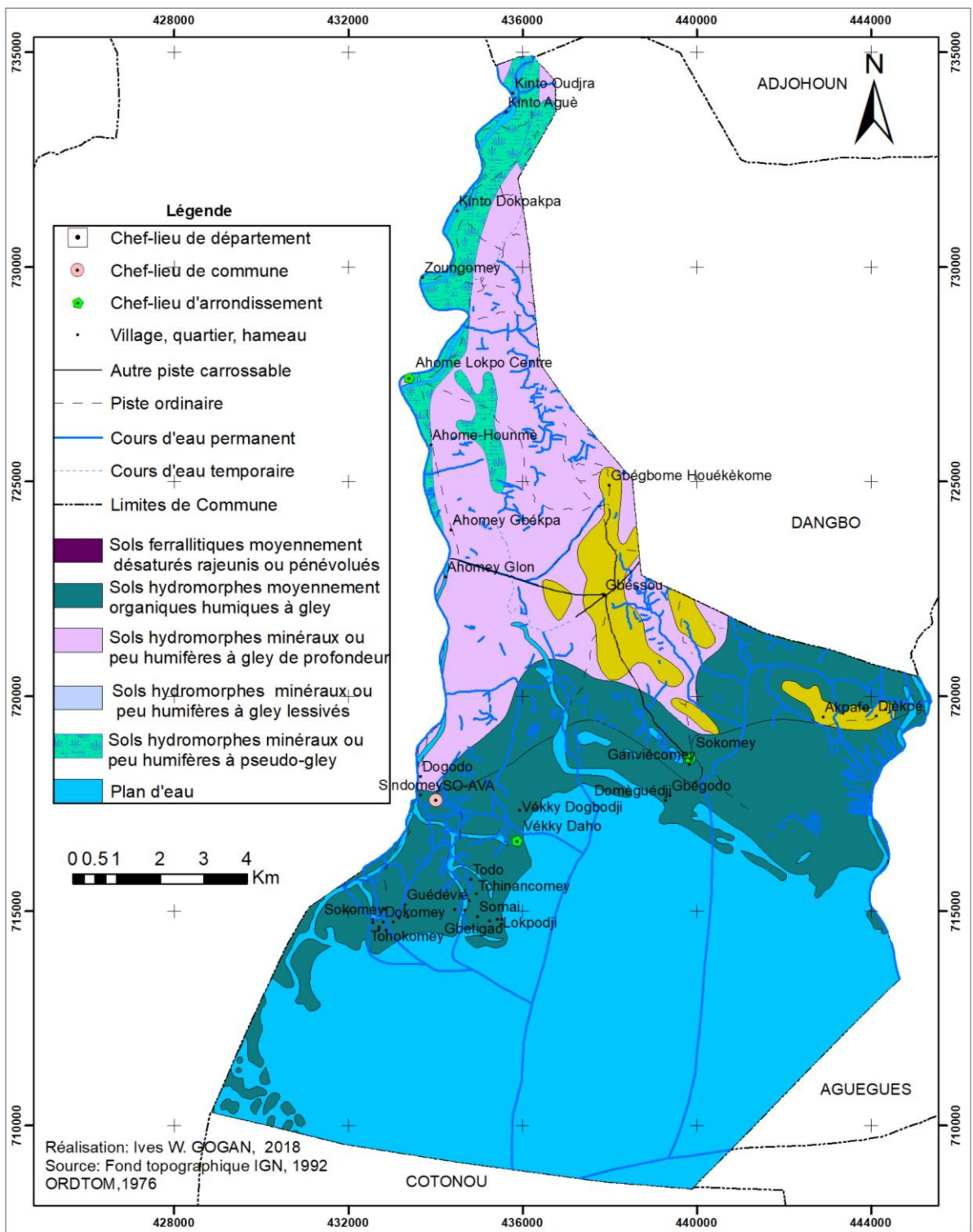


Figure 3: Formations pédologiques du secteur d'étude

1.2.3. Fondements humains

Il s'agit ici de la présentation de l'effectif et évolution de la population et des types de migration de la commune de Sô-Ava.

1.2.3.1 Caractéristiques

La population de la commune de Sô-Ava est très dynamique. Estimée à 37 818 habitants lors du recensement général de la population de 1979, elle a été évaluée à 59 148 habitants en 1992 avec un accroissement inter censitaire de 3,25%. Le RGPH 3 a décompté à Sô-Ava 76 315 habitants en 2002 dont 38 088 femmes pour 38 227 hommes avec un taux annuel d'accroissement inter censitaire de 2,58% entre 1992 et 2002. La projection faite sur 2013 donnait à la commune de Sô-Ava une population de 108 766 sur la base d'un taux annuel d'accroissement inter censitaire de 3,99%. Mais au RGPH 4 de 2013, on a décompté réellement une population de 118 547 avec une proportion féminine de 58 527 contre 60 020 hommes ce qui correspond à un pourcentage de 49,33% pour les femmes.

Au regard de ces statistiques, il ressort que les hommes sont plus nombreux que les femmes dans la commune de Sô-Ava comparativement à la tendance au plan national qui affiche un taux de 51,2% pour la femme

La démographie de la commune est marquée par une disparité selon les arrondissements qui la composent. Les arrondissements les plus peuplés sont Vekky, Houédo-Aguékou, Ganvié 2. L'arrondissement de Dékanmey apparaît comme le moins peuplé.

La structuration par âge de la population de Sô-Ava indique qu'elle est assez jeune. Les moins de 15 ans représentent 36 % et sont suivis de la tranche d'âge des 15-59 ans (29,3 %). Les plus de 60 ans ne représentent qu'environ 5% de la population. Cette extrême jeunesse de la population de Sô-Ava, bien que représentant un atout pour son développement interpelle les autorités publiques quant aux efforts à déployer en matière d'éducation, de santé et d'emploi notamment. Les groupes socioculturels présents dans la commune sont les Toffin (70 %), les Fon et Aïzo (20 %), les Yoruba (8%) ; les autres groupes socio-culturels ne constituant que 2 % de la population.

1.2.3.2 Migrations

La commune de Sô-Ava à l'instar des autres communes du Bénin est marquée par deux types de migrations à savoir les migrations internes et externes.

- Les migrations internes

Les migrations internes constituent des déplacements à l'intérieur du territoire national grâce à la proximité de grandes villes comme Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Kpodji, Porto-Novo, etc. Celles-ci touchent fondamentalement les femmes surtout pendant les périodes de crue et les enfants sont placés comme domestiques dans des familles d'accueil. La commune reçoit en retour des migrants saisonniers dans le secteur de la pêche qui viennent de Dangbo et d'Aguégoué. A l'intérieur de la commune, certaines populations quittent les villages de Sô-Ava, Ahomey Lokpo et Ahomey Gblon pour aller cultiver sur d'autres territoires externes ou internes à la commune dans le cadre de la recherche de terres fertiles.

Une autre forme de migration est le départ massif des élèves ou autres bacheliers pour des raisons d'études secondaires techniques ou supérieures.

- Les migrations externes

Sous la pression de la pauvreté et du chômage, bon nombre de bras valides se sont émigrés vers la Guinée-Equatoriale, le Nigéria. Elles concernent surtout les jeunes gens qui vont pour la plupart en aventure en quête du mieux-être.

Dans l'ensemble, les flux migratoires ont un impact négatif sur les indicateurs socio-démographiques et économiques de la commune.

En somme, la commune de Sô-Ava a beaucoup d'atouts sur les plans social, économique et physique, mais aussi quelques problèmes surtout dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Pour résoudre ces différents problèmes et exploiter de façon optimale les divers atouts, la commune de Sô-Ava a besoin d'adopter pour son développement des approches de planification qui doivent prendre en compte toutes ses ressources humaines.

CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour atteindre les objectifs assignés à la présente recherche, une approche méthodologique a été élaborée. Elle est basée sur la collecte des données, le traitement des données et l'analyse des résultats.

2.1. Natures et sources des données

Les données ciblées et collectées sont diverses et se classent en fonction des résultats attendus.

2.1.1. Données démographiques

Relatives à la composition humaine du secteur d'étude et à l'évolution de l'effectif dans le temps, les données démographiques sont celles recueillies au niveau de l'INSAE à partir des résultats des différents recensements généraux de la population et de l'habitation. Ces données ont été utilisées pour déterminer l'échantillon.

2.1.2. Données socio-anthropologiques

Ces données concernent spécifiquement les acteurs du développement local et leurs rôles.

2.2. Collecte des données

Cette phase se subdivise en deux parties : la recherche documentaire et les enquêtes de terrain.

2.2.1. Recherche documentaire

Dans le but de mieux cerner les contours du sujet, des ouvrages généraux et spécifiques de divers centres de documentation ont été collectés et lus. Ce qui a permis de faire le point sur les connaissances et concepts relatifs au sujet de recherche. Les centres de documentation visités, les documents consultés et les informations tirées sont présentés dans le tableau I.

Tableau I: Synthèse des centres de documentation visités et les informations recueillies

Centres de documentation	Nature des documents	Types d'informations recueillies
Centre de documentation de la FASHS-UAC	Mémoires, articles	Informations générales à caractère méthodologique
Centre de documentation de la mairie de Sô-Ava	Rapport d'activités, plans d'actions	Information sur les projets réalisés
	Plan de développement communal	Informations sur les méthodologies utilisées par la commune
Centre de documentation de la maison des collectivités locales	Mémoire, articles, supports de formation	Information sur la commune de Sô-Ava
La Mutuelle de Jeunes Chrétiens pour le Développement (MJCD)	Guide de l'élaboration du plan de développement local	Informations sur l'élaboration du PDC
Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)	Guide du maire, Guide du conseiller communal	Informations sur les prérogatives des maires en matière de planification du développement local

Source : Résultats d'enquête de terrain

Au total, sept centres de documentation ont été visités. Dans ces différents centres, les documents tels que les livres, les thèses, mémoires, revues et articles, les rapports d'étude, les annuaires, le PDC, etc., ont été consultés. Les informations qui y ont été tirées sont diverses et variées.

2.2.2. Travaux de terrain

Après la recherche documentaire, des enquêtes ont été effectuées pour s'imprégner du vécu des populations cibles par rapport à la thématique de recherche et collecter les données socio-anthropologiques afin de vérifier les hypothèses émises.

Ces enquêtes ont été menées auprès d'un échantillon de la population calculé au préalable.

2.2.2.1. Echantillonnage

Ne pouvant pas enquêter toute la population du secteur d'étude et au regard des moyens disponibles, un échantillon a été calculé pour identifier un nombre représentatif de la population cible. La taille de cet échantillon a été déterminée par la formule de Schwartz (1995). Cette formule est :

$$N_1 = Z\alpha^2 \cdot PQ / d^2$$

Avec : N_1 = taille initiale de l'échantillon ; $Z\alpha$ = écart fixé à 1,96 qui correspond au degré de confiance de 95 % ; P = nombre de ménage de l'arrondissement/nombre de ménage du secteur d'étude ; Q = 1- P ; d = marge d'erreur qui est égale à 5 %.

La répartition des ménages en fonction des arrondissements et la taille de l'échantillon de la population enquêtée dans chaque arrondissement se trouvent dans le tableau II.

Tableau II: Répartition des ménages et taille de l'échantillon des ménages

Arrondissements	Nombre de ménage	Echantillon
AHOMEY-LOKPO	2035	18
DEKANMEY	1276	13
GANVIE I	3361	26
GANVIE II	2926	22
HOUEDO-AGUEKON	3460	27
VEKKY	5147	34
SO-AVA	2151	20
TOTAL	20356	160

Source : résultats d'enquête de terrain, 2018

Au total, 160 chefs de ménages ont été enquêtés dans le cadre des investigations en milieu réel organisées sur toute l'étendue de la commune de Sô-Ava. L'échantillon a été réparti en fonction du poids démographique de chaque arrondissement. Il est à noter que les unités statistiques ont été choisies de façon aléatoire, car tous les ménages sont sans exception éligibles.

En plus des chefs de ménages, les autorités politico administratif (Le maire, le premier adjoint au maire, deux chefs d'arrondissement et deux autres conseillers communaux).

Les entretiens avec ce premier groupe a permis de connaître les avis de l'exécutif de la commune.

Les agents communaux (le secrétaire général, l'ADC, les chefs des services techniques, de planification, service à la population, communication et des archives, affaires financières et économiques) : avec ce deuxième groupe, nous avons pu avoir les avis des techniciens sur les différentes approches de planification.

Quelques membres du collectif des organisations de la société civile (COSC) qui regroupe une trentaine d'ONG intervenant dans la commune, la chefferie traditionnelle et les leaders d'opinion.

Les associations de développement villageois (ADV). Les avis de ce dernier groupe que nous avons recueillis surtout grâce au questionnaire et focus groupe, nous a permis de comprendre ce que les groupes organisés de la commune pensent des approches adoptées par les autorités communales et leurs techniciens.

Ces acteurs ont été choisis en raison de leurs rôles et missions au sein de la commune et de la nature qualitative et non quantitative des informations recherchées selon les hypothèses émises et les objectifs de cette étude.

Le tableau III présente des acteurs interrogés ainsi que le rôle que chacun d'eux joue.

Tableau III : Différents acteurs interrogés

Catégorie D'acteur	Acteur	Nombre	Rôle joué	Portée de sa mission
Autorités et agents Communaux	Le maire	01/01	Coordonne toutes les actions de développement en cours dans la commune	La commune
	Adjoint au maire	01/2	Assiste le maire et exerce le pouvoir que le maire lui délègue	La commune
	Autres conseillers	05/	Membre du conseil communal	Commune
	Le secrétaire Général de la mairie	01/1	Il est la mémoire de la commune	La commune
	Le chef service technique	01/1	Appui et suivi technique	La commune
	Chef service à la population	01/1	Etat civil et service de santé	
	Chef communication et des archives	01/1	En charge de la communication, de la documentation et de la transmission	La commune
	Chef service planification et développement local	01/1	Planification, suivi et évaluation des actions de développement	La commune
	Animateur de développement	02/7	Assiste les associations les ADV	La commune

	communautaire		sur tout le processus de réalisation de l'infrastructure	
	Chef d'arrondissement	02/7	Coordonne les actions de développement au niveau arrondissement	Arrondissement
Population	Association de développement villageois	10/69	Coordonne les actions de développement au niveau village	Village
	Leaders d'opinions	40/-	Ils coordonnent les associations, les groupements de femmes et jeunes, les chefferies traditionnelles	-
	Ménages	160/20356	Participe à l'action de développement local	-
	Total	226		-

Source : Résultats d'enquête de terrain, 2018

2.2.2.2. Outils et techniques de collecte des données.

L'entretien fait à partir du guide d'entretien a permis d'avoir auprès des différents acteurs locaux : les autorités politico administratives (*Le* maire de la commune, le premier adjoint au maire, quelques conseillers communaux), les agents communaux (le secrétaire général, l'ADC, les chefs services techniques, de planification, service à la population, communication et des archives, affaires financières et économiques), les bénéficiaires (les ADV, les leaders d'opinions), des informations stratégiques pour ce travail. Les entretiens ont porté sur les approches adoptées par la commune de Sô-Ava

en matière de planification du développement local et la nature des acteurs impliqués dans ce processus. Un questionnaire a été administré aussi à quelques citoyens. Il s'agit notamment des responsables d'ONG, de leader d'opinion et chefs de ménage. Le questionnaire a permis de recueillir les impressions de ces citoyens sur les différentes approches adoptées par la commune de Sô-Ava ainsi que leurs suggestions pour l'amélioration des approches. Nous avons recueilli des données qualitatives et quantitatives afin d'analyser la participation citoyenne aux actions de planification du développement local. En plus de l'entretien et du questionnaire l'observation directe sur terrain nous a permis de prendre connaissance des certaines ouvrages réalisés dans le cadre de la démarche DCC à travers les ADV.

Le seul matériel de collecte utilisé dans le cadre de cette recherche est un portable de marque Honor qui a servi à la prise de photos et aux enregistrements audio. Les enquêtes de terrain ont duré trois (2) mois.

2.3. Traitement des données et analyse des résultats

Les données recueillies au cours des enquêtes ont été dépouillées et traitées. Les informations issues de ce dépouillement ont fait l'objet de commentaire et d'analyse. Concrètement, les données recueillies ont été structurées de façon à ce que nous puissions les analyser efficacement. La première étape a consisté à la saisie des renseignements obtenus de chaque personne ou groupe interrogé dans un logiciel de traitement de texte (Word). Les données statistiques ont été traitées avec le logiciel Excel.

Nous avons ensuite procédé au choix des méthodes d'analyse en tenant compte de plusieurs paramètres. Pour les données quantitatives, l'analyse a été fondée sur les méthodes statistiques et a servi à dégager des tendances, exprimées en pourcentages. S'agissant des données qualitatives, l'analyse a consisté à rechercher des similitudes dans les descriptions, à les expliquer et à en faire une synthèse. Avouons que la structuration des données qualitatives a été beaucoup délicate et consommatrice de temps.

Par ailleurs ce travail de recherche n'a pas été effectué sans difficultés, il faut noter la non disponibilité de certains élus locaux ; les rendez-vous non honorés par ces derniers. Toutefois ces difficultés bien que constituant des limites n'ont pas empêché l'atteinte des objectifs fixés.

.

CHAPITRE III : APPROCHES PARTICIPATIVES DE PLANNIFICATION DU DEVELOPPEMENT A SÔ-AVA

Dans cette partie, il sera d'abord présenté dans un premier temps la forme générale et les approches spécifiques de participation du citoyen à la planification locale à Sô-Ava, ensuite nous allons procéder à l'analyse de l'impact celles-ci sur le processus de développement de la commune

3.1. Forme générale de participation à la planification du développement local

De façon générale, la participation du citoyen à la vie communale se mesure par l'information du public et son accès aux documents, son implication dans les affaires locales.

3.1.1. Information de la population

L'information du public est destinée à faciliter et à améliorer les relations des citoyens avec la commune. La mairie a ainsi un devoir d'information et de création d'un cadre formel pour la participation citoyenne. Tous les acteurs interrogés lors de nos enquêtes s'accordent sur ce point. Il en ressort des investigations sur le terrain que quatre canaux de communication sont utilisés dans la commune de Sô-Ava. Il s'agit des affichages, des groupes sur les réseaux sociaux, des courriers et de la radio locale Tôsso. Ainsi certaines décisions prises lors des sessions du conseil communal sont diffusées en différé sur les ondes de la radio locale Tôsso et les comptes rendus de ces sessions sont affichés conformément aux dispositions de la loi.

3.1.2. Accès de la population aux documents de la commune

Toute personne a le droit de consulter à la mairie de la commune les procès-verbaux et les comptes rendus des délibérations du conseil communal ou municipal, les divers actes communaux (arrêtés, décisions, contrats, marchés...) et d'en prendre copie à ses frais. Seules échappent à cette règle, les délibérations ayant fait l'objet d'un huis clos. Cette mesure va au-delà du simple affichage des comptes rendus qui sont le plus souvent des extraits ou des résumés des délibérations prises et qui n'informent que

d'une manière partielle. Pouvoir prendre copie des documents in-extenso permet d'être complètement informé, car une délibération comporte des indications précises. Mais les enquêtes dans la commune de Sô- Ava ont révélé que ses citoyens n'ont pas pour la plupart cette pratique. Aucun des quarante (40) leaders d'opinion interrogés dans le cadre de nos enquêtes, n'a même pas une seule fois fait usage de cette pratique. Les chefs services de la mairie qui se sont soumis à nos enquêtes nous ont déclaré que c'est généralement les étudiants, les chercheurs ou les consultants qui se donnent à cette pratique dans le cadre de leurs études ou consultations. Certains acteurs politiques ont aussi recours à ce moyen pour s'informer des réalités des populations. Plusieurs raisons justifient cette attitude de la population. Il y a le faible niveau d'alphabétisation de la population et le manque des moyens financiers qui constituent les raisons les plus importantes de cette situation selon les leaders d'opinions interrogés. Mais selon certains élus et cadres de la mairie, beaucoup ne reconnaissent pas encore l'utilité de cette pratique ou encore ne savent pas qu'il est possible de faire copie de ces documents de la commune.

3.1.3. Participation des populations aux sessions du conseil communal

Les populations sont informées de la tenue des sessions ordinaires du conseil communal par voie d'affichage, à travers les réseaux sociaux et par la radio locale Tôsso. Nous n'avons pas pu avoir un taux de participation à cause de la non disponibilité de statistiques en la matière au niveau du secrétariat général de la commune. Mais, les données collectées sur le terrain révèlent que 79 citoyens sur les 160 enquêtés (leaders d'opinion et chef de ménage) soit 49.37 % ne savent pas qu'ils ont le droit de participer à titre d'observateur aux sessions du conseil communal. De même plus de 80% de celles qui ont affirmé connaître ce droit, ont déclaré qu'ils ne sont pas souvent informés de la tenue des sessions du conseil communal.

3.2 Approches spécifiques de participation du citoyen à la planification locale à Sô-Ava

La loi 97-029 en son article 84 prescrit aux communes l'élaboration et l'adoption de leur plan de développement dont elles doivent veiller à l'exécution en harmonie avec les stratégies sectorielles. Le PDC est donc l'instrument recommandé par la loi pour la planification du développement local. Il est l'instrument de cadrage des actions de développement à court et moyen termes initiées par le conseil communal. Son élaboration au niveau des communes permet d'assumer pleinement, de manière pensée, structurée, transparente et participative, la gestion de leur développement.

Selon le guide d'élaboration du PDC (2008), la planification doit suivre une démarche participative, multisectorielle et décentralisée, afin d'assurer une réelle intégration, une concertation et une coordination des actions, dans leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation.

C'est pour cela que la commune de Sô- Ava a fait l'option de deux approches participatives complémentaires pour l'élaboration de ses PDC. Il s'agit de l'approche de "Développement Conduit par les Communautés (DCC)" et "l'Approche Moyens d'Existence Durable (AMED)". Ces deux approches sont utilisées l'exécutions des projets et programmes et à toutes les étapes de l'élaboration du PDC :

- La préparation ;
- L'analyse diagnostique ;
- La définition de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement ;
- La programmation ;
- L'adoption, approbation et popularisation ;
- Mise en œuvre ;
- Suivi-évaluation

3.2.1 Approche de “Développement Conduit par les Communautés”

Le Développement Conduit par les Communautés (DCC) est une approche de développement décentralisé qui met l'accent sur les priorités telles que définies par les communautés elles-mêmes, qui les responsabilise et leur donne les moyens de participer activement à leur propre essor. En 2005, le Bénin a choisi de s'engager dans cette approche à travers le Projet National d'appui au Développement Conduit par les communautés (PNDCC) dont l'objectif est d'améliorer l'accès des plus pauvres aux services socio-économiques de base. La commune de Sô-Ava fait partie des soixante-quatorze (74) communes bénéficiaires du PNDCC qui par la suite a été rebaptisé Programme de services Décentralisés Conduit par les Communes (PSDCC) en 2013. En termes d'infrastructures, le PNDCC a permis de financer la construction de plusieurs modules de classes, de latrines et des centres de soins dans la commune de Sô-Ava, grâce à la participation active des communautés, de l'identification des projets jusqu'au suivi-évaluation.

Le Programme National de Développement Conduit par les Communautés comme son nom l'indique vise à mettre les communautés à la base au cœur des actions de développement entreprises sur leurs territoires. Les Associations de Développement Villageois (ADV) sont la base de la démarche Développement Conduit par les Communautés (DCC) que prône le PNDCC et qui est une exigence de certains bailleurs de fonds notamment la Banque Mondiale. Chaque ADV a un bureau exécutif (composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un responsable aux infrastructures et d'un organisateur tous élus en assemblée générale villageoise) et de comités techniques. Pour ce qui concerne les comités techniques, il s'agit essentiellement du Comité Technique de Mise en Œuvre (CTMO) et du Comité Technique de Fourniture de Conseils (CTFC). Dans les différents organes mis en place pour favoriser la participation des populations, nous avons constaté une forte prise en compte du genre. Ainsi plusieurs ADV sont présidées par des femmes et le poste de trésorier est occupé par rien que des femmes dans les soixante-neuf ADV que compte la commune. Les assemblées générales villageoises sont animées par les

Agents Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC) sous la supervision d'Animateurs de Développement Communautaire (ADC).

Les différents besoins de chaque village sont identifiés par les villageois mêmes avec l'appui technique de l'ADC et des services compétents de la mairie. Une priorisation des besoins est faite toujours par les mêmes villageois avec l'accompagnement des techniciens. Les soixante-neuf (69) villages que compte la commune disposent tous d'ADV.

D'après les données de notre enquête terrain auprès des populations, les microprojets sont élaborés par des associations de développement aidées par les ADC. Les fonds de financement des microprojets sont virés dans le compte des ADV (sur la base du carnet d'ouverture de compte). Elles conduisent le processus d'appel d'offre jusqu'à la réalisation de l'ouvrage communautaire. Le contrôle est fait par le comité technique de mise en œuvre et un contrôleur spécialiste du génie civil recruté par l'ADV.

Avis des acteurs par rapport à la participation de la population à travers l'approche DCC

Pour le maire de la commune, les autres conseillers ainsi que pour les chefs service, l'approche DCC fondée sur la démarche participative, fait partie des meilleures approches de développement local. Selon eux, cette approche permet aux communautés à la base d'identifier leurs projets prioritaires et de participer efficacement au développement à la base. Pour le maire, cette approche permet de mettre à l'épreuve les communes et leurs communautés à qui on reproche souvent le manque de ressources humaines qualifiées. Selon le chef du service technique de la mairie, l'approche DCC permet une réduction des coûts de réalisation grâce à la contribution financière des populations et l'utilisation si possible de la main-d'œuvre locale.

Les entretiens avec les ADV, ont permis aux responsables de celles-ci de témoigner que grâce à l'approche DCC, ils sont impliqués aujourd'hui à toutes les principales phases de la planification du développement de leurs localités. Aussi 90% de ces derniers apprécient les formations qu'ils reçoivent car cela leur permet de mieux jouer

leurs rôles dans le processus de planification. Un responsable d'une association de développement villageois appréciant l'impact le plus important de l'approche DCC à travers le PNDCC confie : « Même en dehors des projets que nous avons identifiés et réalisés nous-mêmes dans le cadre de l'approche DCC, les formations que nous avons reçues ont été très importantes et valorisantes. Nous estimons que les capacités que nous avons acquises et qui nous ont permis de préparer et exécuter nos propres micro-projets nous rendent aptes à être de véritables acteurs de notre propre développement ».

Selon le chef service technique, le projet de construction du module de trois salles de classes présentées par la photo N°1, a été identifié par les habitants du village Kinto ague qui ont participé aux différentes étapes de la réalisation du projet.



Photo 1: Module de trois salles de classe réalisé par l'AVD de KINTO AGUE

Prise de vue : Gogan, Octobre 2018

Cette photo présente un module de trois salles de classe plus équipements construits dans l'école de KINTO AGUE en 2016 sur le financement du FADEC à travers le PNDCC. L'association de développement de ce village a été le maître d'ouvrage et a donc été l'acteur principal de l'identification du projet jusqu'à sa réalisation.



Photo 2: Photo de famille de l'AVD de KINTO AGUE

Prise de vue : Gogan, Octobre 2018

3.2.2. Approche Moyen d'Existence Durable (AMED) dans la commune de Sô-Ava

L'Approche AMED (Analyse des Moyens d'Existence Durable) est une démarche holistique adoptée par la coopération bilatérale britannique et quelques organisations du système des Nations-Unies telles que la FAO. Aujourd'hui, l'AMED est adoptée par plusieurs programmes de développement et autres organisations internationales telles que le CRS (Catholic Reliefs Services).

Succinctement, l'AMED passe par l'analyse du contexte de vulnérabilité (Chocs, tendances et saisonnalités), les principaux capitaux (humains, financiers, sociaux, physiques, naturels et politiques/leadership), les structures, les systèmes, les stratégies d'existence et leurs résultats.

- **Contexte de vulnérabilité**

Au niveau du contexte de vulnérabilité, on étudie les chocs, les saisonnalités ou cycles et les tendances.

- Les chocs : sont des événements soudains et intenses qui peuvent affecter négativement la vie ou les moyens d'existence des populations.
- Les principales saisonnalités / Cycles : Les Cycles sont des situations qui arrivent à des fréquences régulières. Par exemple, les inondations saisonnières, les maladies qui accompagnent l'arrivée des pluies, ou le prix des denrées qui chute après la récolte ou augmente constamment lorsque les stocks diminuent.

- Les principales tendances : Elles peuvent être positives ou négatives. Les économies peuvent s'améliorer ou au contraire décliner, les environnements peuvent se dégrader ou se reconstituer, et le climat sur le long terme peut changer.

- **Capitaux**

Les Capitaux sont des ressources dont disposent les populations (ici les différentes couches de la population de Sô-Ava) pour générer leurs moyens d'existence et faire face aux crises et Chocs. Il y a six principales catégories de Capitaux : humain, social, financier, physique, politique et naturel.

- Le Capital humain : Il est possédé par chaque individu. Il prend en compte l'éducation, la foi religieuse, la santé individuelle, l'expérience et la sagesse, l'intelligence, l'expertise et la force physique.
- Le Capital social : Il fait référence au réseau de soutien qu'un individu possède. La famille et les amis, les groupes religieux et les organisations auxquelles il appartient.
- Le Capital politique (ou le leadership) : Il reflète l'influence des individus dans leurs milieux. Le Capital politique est la capacité à influencer les prises de décisions, à pouvoir faire du plaidoyer pour des ressources ou pour un changement, et la capacité à réclamer les droits de chacun par exemple le droit à l'éducation, aux soins, ou encore le droit de vote.
- Le Capital physique : Il est relatif à tout ce qui est tangible, tel que les infrastructures, équipements et outils etc.
- Le Capital financier : Il concerne l'argent liquide ou à des choses qui peuvent être converties rapidement en liquidités. Le Capital financier peut inclure le grain, les animaux, des tapis de laine, l'or, le salaire, ou des revenus parvenus de l'étranger. (Les possibilités de la jeunesse à se faire de l'argent, emploi, employabilité et entrepreneuriat).
- Le Capital naturel : Il prend en compte les ressources naturelles telles que le sol, l'eau, les plantes, les arbres, les animaux, l'air, les pluies régulières et les océans.

- **Systèmes et structures**

Les Systèmes organisent et régulent les comportements et procédures. A titre d'exemples de Systèmes :

- Les Systèmes légaux (ex : les lois, les décrets)
- Les Systèmes relatifs aux marchés (ex : les accords commerciaux)
- Les Systèmes politiques (ex : les politiques)
- Les Systèmes sociaux et culturels (ex : les castes, le genre, l'âge, le groupe culturel, les traditions, etc.)

- **Structures**

Ce sont les organisations et institutions qui forment et influencent les valeurs et comportements des personnes physiques, ou qui affectent ce qu'ils peuvent faire et comment ils peuvent le faire. Par xemples:

- La mairie
- Les églises, mosquées et les lieux de culte endogène
- Les écoles, hôpitaux, et autres services sociaux
- Les organisations de la société civile et ONGs
- Le secteur privé

- **Les stratégies développées par les personnes concernées et leurs résultats**

A ce stade, il faut analyser l'exploitation que les concernés font des capitaux dont ils disposent pour faire face à la vie et à quels résultats parviennent-ils ? En identifier les forces et les faiblesses pour pouvoir apporter des améliorations convenables et possibles. Tout le processus conduit à son terme permet d'aboutir à l'identification synthétique des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la situation ou de la thématique analysée et des actions possibles pour apporter des améliorations

- **Cadre conceptuel de l'AMED**

La figure 4 nous présente le cadre conceptuel de l'Approche Moyens d'Existence Durable

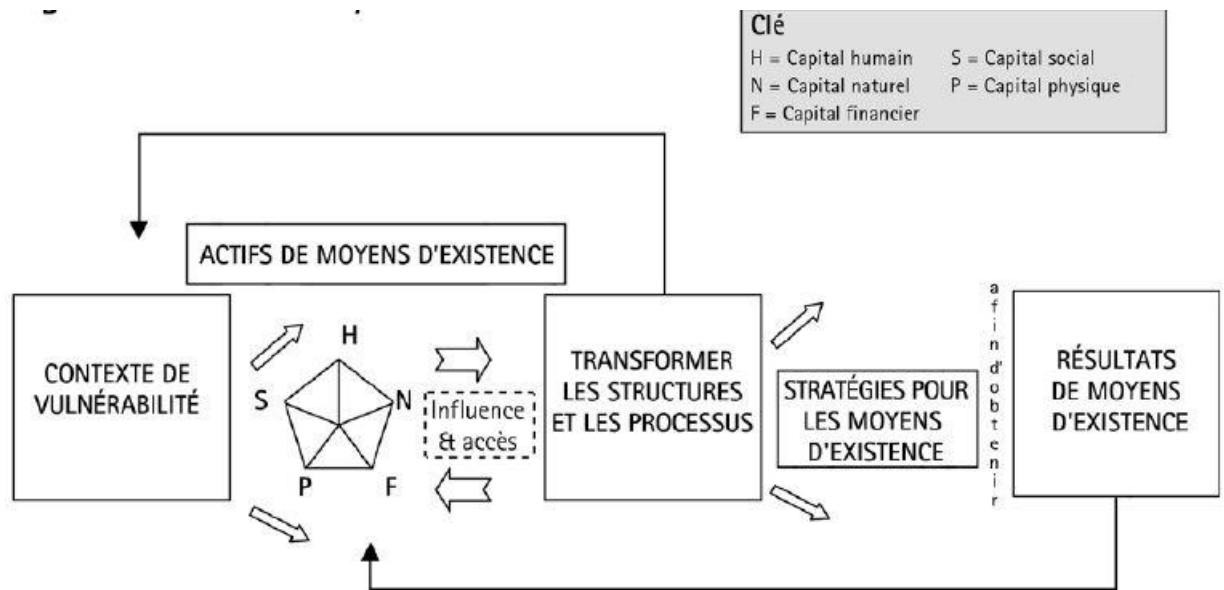


Figure 4: Cadre conceptuel de L'AMED

Source : Commission des femmes pour les réfugiés, 2009

3.3. Analyse des approches participatives de planification du développement local adoptées par la commune de Sô-Ava

L'analyse de la participation des populations de la Commune de Sô-Ava au développement de cette commune constitue une étape qui permet de vérifier d'une part la validité des hypothèses et d'autre part d'interpréter les écarts entre les faits attendus et les réalités observées sur le terrain. Dans le cadre de cette étude et compte tenu des hypothèses émises plus haut, cette analyse a été faite par rapport à la participation des populations aux affaires générales de la commune et aux approches spécifiques qu'elle utilise pour la planification de son développement.

3.3.1. Analyse de la participation aux affaires générales de la commune

L'épanouissement de la vie communale nécessite que tous les acteurs, hommes, femmes, associations, chefs religieux et traditionnels, etc. participent et soient informés des diverses activités entreprises par le conseil communal. L'information et l'accès aux documents sont alors entre autres des garants d'une gestion transparente. Sur le plan de l'information des populations, la commune de Sô-Ava fait beaucoup d'efforts à travers les affichages et les communiqués et émissions sur la radio locale Tôsso. Mais cela reste surtout à l'étape de l'information (qui porte à l'attention de ...).

La communication (qui expose, explique, tente de convaincre, de motiver, de faire prendre conscience et de susciter l'adhésion) est utilisée mais elle n'est pas sérieusement exploitée surtout par rapport aux affaires générales de la commune. La preuve est qu'il y a certains citoyens enquêtés qui ne savent pas que la loi les autorise à faire copie de certains documents de la commune. Pour d'autres qui le savent, ils évoquent la raison de manque de moyens financiers, mais cette raison cache une autre qui est le fait que ces citoyens ne comprennent pas forcément l'utilité de cette pratique. C'est pourquoi ils pensent que c'est du gaspillage. Le traitement des questionnaires adressés aux citoyens nous a permis de comprendre aussi que certains agents de la mairie de Sô-Ava ne facilitent pas toujours la tâche aux usagers, ce qui rend difficile l'accès à certains documents. Or la communication dynamique avec les populations permet de faire vivre les relations entre les élus et les administrés.

3.3.2. Analyse des approches spécifiques utilisées par la commune de Sô-Ava en matière de planification du développement local

L'analyse des données recueillies sur le terrain permet de comprendre que les approches adoptées par la commune de Sô-Ava ont beaucoup d'avantages pour l'administration communale et les populations. Mais elles ont aussi des limites que la commune doit prendre désormais en compte.

3.4. Atouts et limites des approches participatives adoptées par la commune de Sô-Ava

3.4.1. Atouts des approches participatives adoptées par la commune de Sô-Ava

Concernant l'implication des populations aux actions de développement local, la commune de Sô-Ava a fait beaucoup de progrès grâce à l'accompagnement des partenaires tels que Oxfam Québec, la GIZ et Emmaüs internationale à travers l'approche développement conduit par les communautés. Avec cette démarche, les populations se sentent mieux impliquées aux actions de développement de leur localité. Certains cadres de concertation existent à cet effet pour favoriser la participation de la population aux actions de développement de la commune et ceci à tous les niveaux de décision. Cette participation est respectueuse à toutes les étapes du principe de la maîtrise d'ouvrage communal. De l'identification des actions de

développement ou des projets jusqu'au suivi-évaluation, les communautés à la base sont présentes. Ainsi, rien n'est fait sans elles. Il s'agit véritablement d'une participation active. Considérant la classification de Sylvain FORTIN, on peut noter que grâce à la démarche développement conduit par les communautés, la commune de Sô-Ava a déjà dépassé les étapes de participation mobilisatrice et consultative et est actuellement à l'étape de la participation décisionnelle. Les projets de l'approche AMED ne sont pas des projets "importés", mais en réalité des projets pour lesquels les communautés ont participé activement à toutes les étapes.

Par rapport à l'approche Développement Conduit par les Communautés expérimentée par la commune de Sô-Ava à travers le PNDCC et PSDCC, la programmation des actions prend en compte le ciblage/phasage (en ce sens que les actions s'exécutent selon la disponibilité des moyens nécessaires), la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la commune à la communauté sur la base du principe de subsidiarité (selon lequel, les actions doivent être exécutées par les communautés dans la mesure où elles disposent des compétences et ressources nécessaires). C'est aussi une approche qui met les populations au cœur des actions de développement, elles sont ainsi considérées comme de véritables acteurs de développement et non des consommateurs. Il s'agit avec cette approche d'une participation décisionnelle.

3.4.2. Limites des approches participatives adoptées par la commune de Sô-Ava

Des données recueillies sur le terrain, nous avons ressorti quelques limites des approches utilisées dans la commune de Sô-Ava pour la planification du développement local. Elles sont relatives, entre autres à la communication, à la politisation, à la justice sociale ; aux stratégies partenariales et de mobilisation des ressources extérieures ; au niveau d'instruction de l'organe exécutif du conseil communal, à la transparence dans la gestion. Ces limites peuvent porter atteinte au dynamisme et à la motivation des populations si rien n'est fait.

- La communication : 75% (soit 120/160) des ménages (qui ne sont pas des leaders d'opinion) que nous avons interrogés ont déclaré qu'ils ne sont pas souvent informés ni impliqués dans les actions de développement réalisées dans leurs localités. Selon ces derniers, les élus sont moins à l'écoute des populations,

- La politisation des processus de planification : pour 30% des 40 leaders d'opinion interrogés et 56% des ménages interrogés, les autorités communales travaillent seulement avec ceux qui sont proches d'eux.
- Le faible niveau d'instruction des acteurs : la population de la commune de Sô-Ava est largement rurale avec un taux de 80,4 % selon les résultats du RGPH 4 réalisé en 2013 soit soixante-un village rural sur les soixante-neuf que compte la commune. Ainsi à l'instar des populations des autres communes ordinaires du Bénin, la population de la commune de Sô-Ava est faiblement alphabétisée, ce qui constitue un véritable frein pour elle dans le cadre de sa participation aux actions de développement. Nos enquêtes sur le terrain ont révélé que 85% des leaders d'opinion et des autres citoyens interrogés, n'ont même pas le niveau CEP.

Avec les deux approches adoptées par la commune de Sô-Ava (surtout l'approche DCC) pour la planification de son développement, la communauté joue généralement le rôle de maître d'ouvrage délégué. Or ce rôle nécessite un certain nombre de dispositions et de connaissances que les représentants des communautés n'ont pas forcément malgré les différentes actions de renforcement de capacités, ce qui fait qu'ils rencontrent certaines difficultés pour la réalisation des infrastructures,

- Manque de collaboration entre les principaux leaders d'opinion : sur l'ensemble des leaders d'opinion que nous avons interrogés, 100% ont reconnu l'existence d'autres leaders dans leur localité. Mais lorsqu'il s'est agi de dire les formes de relation entretenue entre eux, les réponses sont diverses, la réponse ci-après : "nous entretenons des relations de complémentarité car nous visons tous un objectif qui est le développement de notre localité", a été donnée par environ 40% des leaders interrogés. Alors qu'il serait intéressant que la mise en synergie des idées, le partage et le renforcement mutuel occupent une place de choix dans les préoccupations des leaders.
- La faible représentation de certaines couches de la population dans les organes de décisions. Pour ce qui concerne les handicapés par exemple, nos entretiens avec les autorités communales ont permis de comprendre qu'ils ont aussi des associations dans la commune. Mais généralement, ces associations des handicapés ne sont pas impliquées dans les actions de développement.

Suggestions

Afin d'impliquer davantage les populations au processus de développement de la commune de Sô-Ava, Nous formulons les suggestions suivantes :

A l'endroit des autorités communales

- Investir davantage dans la communication. Beaucoup d'efforts sont faits, cependant il y a encore des citoyens qui continuent de se plaindre de la qualité du système de communication de la commune. Or une bonne information des populations garantit leur participation à la dynamique locale et celles-ci peuvent facilement donner leur opinion et apporter leur pierre à l'édifice local. Pour cela, il faut développer davantage au cours du processus d'élaboration du PDC un programme d'information et de sensibilisation à l'attention des populations afin qu'elles comprennent le bien fondé du processus, acceptent d'y participer et d'exprimer librement leurs aspirations et leurs priorités.
- Prendre en compte davantage l'approche genre dans les processus de planification. Cette approche est au plan opérationnel la prise en compte des intérêts et besoins spécifiques (d'ordre politique, économique, social et culturel des hommes et des femmes et des inégalités des rapports liés auxdits intérêts et besoins. Or la planification vise entre autres objectifs l'amélioration du bien-être de toutes les couches sociales d'un territoire ou d'une communauté donnée, c'est-à-dire un développement qui est équitable et durable. Ainsi les principaux points à prendre en compte à ce niveau sont les suivants : (i) la représentativité des femmes dans le comité de pilotage du processus de planification, (ii) la formation des membres du conseil communal et du comité de pilotage sur l'approche genre, (iii) la participation quantitative et qualitative des femmes aux séances d'information et de sensibilisation et enfin (iv) la prise en compte de l'horloge journalière et calendrier saisonnier des femmes dans la programmation des séances.
- Impliquer davantage toutes les couches sociales de la commune dans les processus de planification du développement local. La planification du

développement local est une œuvre collective et non partisane, car l'épanouissement de la vie communale nécessite que tous les acteurs, hommes, femmes, associations, chefs religieux et traditionnels, handicapés etc. participent et soient informés des diverses activités entreprises par le Conseil Communal.

- Dépolitiser la participation des populations à la planification des actions de développement. Les autorités communales doivent essayer de séparer les actions politiques des actions de développement et comprendre que pour le développement de la commune, toutes les filles et tous les fils de Sô-Ava sont utiles A l'endroit des populations

Nous recommandons ce qui suit

- Renforcer leurs participations aux assemblés villageoises de planification et de programmation
- S'impliquer davantage dans le suivi de la réalisation des ouvrages communautaires
- Améliorer leurs participations aux conseils communaux ordinaires.
- Harmonisez les interventions des leaders d'opinions.

Conclusion

Au terme de cette étude et au regard des principes de base de la planification du développement communal, des efforts louables sont faits par la commune de Sô-Ava en matière de l'implication des populations dans la planification du développement local.

Ces principes de base sont notamment :

- la planification du développement communal est un instrument de politique de développement et un outil de dialogue social ;
- la planification du développement communal est une œuvre collective et non partisane ;
- la planification du développement communal est un outil de gestion à la fois ambitieux et réaliste pour les élus et l'administration communale ;
- le plan de développement communal doit être articulé avec les instruments nationaux et internationaux de planification.

Par rapport à ces principes, des indicateurs sont identifiés et ont permis d'évaluer la participation des populations au processus de planification des actions de développement local dans la commune de Sô-Ava.

Au cours de cette étude, il est fait recours aux deux approches que la commune de Sô-Ava utilise pour les processus de planification de développement local. Il s'agit de l'approche DCC et 'l'approche AMED'. Si les résultats de nos enquêtes ont révélé que ces deux approches permettent à la commune d'impliquer à toutes les étapes de planification les populations, il ne reste pas moins vrai, que la commune a encore des efforts à fournir pour une prise en compte effective et efficace de toutes les couches socio-économiques de la population. Ces deux approches pour être plus efficaces, ont besoin aussi de tenir compte des réalités de la commune de Sô-Ava sur les plans social, économique et culturel.

La collectivité territoriale décentralisée qu'est Sô-Ava peut avoir de lendemains meilleurs si tous ses habitants et fils participent sincèrement et efficacement à son développement.

La prise en compte des propositions formulées permettra à la commune de Sô-Ava d'amorcer une véritable émergence.

BIBLIOGRAPHIE

- **ACKOFF, R.L.** (1981) : Management Sciences : towards systems of systems concepts, on purposfuls system. A. Aherton, Chicago
- **ADJAHO, R.**, 2002 : Décentralisation au Bénin, en Afrique et ailleurs dans le monde, Cotonou, 1^{ère} édition, 194 pages.
- **ADJAHO, R. et GOGAN, M.** (2004) : Comprendre la réforme de l'administration territoriale en 45 questions, 3^{ème} édition, 94 pages.
- **AFRIQUE CONSEILS** (2006) Monographie de la Commune de Dassa-Zoumè, 36 pages
- **AMONLES, H.F. et HADONOU, K.C.** (2002) : développement à la base dans le nouveau concept de la décentralisation : promesses et limites, cas de la commune d'Abomey-Calavi, mémoire de fin de formation AGT, ENAM, Cycle II, 68 pages
- **BANQUE MONDIALE** (2004), Suivi et Evaluation, méthodes et approches ; 27 pages
- **BOUKHARY O.I.** (2002) : Commune et Développement Local, rapport de séminaire, Yaoundé, 8 pages
- **DASSODJI, Y.** (2003) : la ville dans la promotion du développement local : cas de la ville de Savalou, MPRO / DL, FLASH, UAC, 89 pages
- **DOSSOU, C.** (2000) : Décentralisation, Déconcentration, Découpage territorial, ce qu'il faut savoir, Cotonou, Bénin, 33 pages.
- **DUMAS, A.** (1983) : Participation et Projets de développement, Paris, tome 24, n° 95, 536 pages
- **DURKHEIM, E.** (1996) : Les règles de la méthode sociologique, Paris, 22^{ème} édition, 149 pages.
- **FAO** (1995) : Approche Participative, communication et gestion des ressources forestières en Afrique Sahélienne 114 pages.
- **FIDA** (2001) Approche participative pour un cycle des projets orienté vers l'impact – Rapport d'atelier « renforcer l'orientation du cycle de projet du FIDA sur l'impact », Rome

- **FORTIN, S.** (1969) : La participation et le pouvoir ; in revue Recherches Sociologiques, Québec, 307 pages
- **GNAMBODE, R.** (2011) : Gestion des équipements socio communautaires dans les arrondissements I et II de Dassa-Zoumè : Impacts socio-économiques, Abomey-Calavi, 115 pages
- **GREFFE, X.** (2002) : Le développement Local, Paris, 200 pages.
- **HOUNMENO, B.** (2006) : Décentralisation, gouvernance participative et dynamiques locales de développement : étude de cas en milieu rural au Bénin ; 758 pages
- **MDGLAAT (2008)** : Guide d'élaboration du PDC, Cotonou
- **MDGLAAT (2010)** : Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration, Cotonou, 85 pages
- **MISAT** (1993) Etats Généraux de l'Administration Territoriale, Cotonou, 208 pages
- **MISD – MD** (2007) Guide du Maire, Cotonou, 150 pages
- **MISD – MD** (2003) : Recueil des lois sur la décentralisation, Cotonou, 172 pages.
- **MONGBO, R.** (2000) : Le département du Zou à la veille de la décentralisation : ressources, acteurs et institutions, Cotonou, 261 pages.
- **NACH, M. C.** (2001) : La décentralisation en Afrique : enjeux et perspectives, in Africacontemporaine, numéro spécial, 3è trimestre 365 pages
- **PDL –Collines** (2001) : Note de réflexion et d'orientations n°2, 7 pages
- **PNUD (2000)** : Vaincre la pauvreté humaine, Rapport sur la pauvreté
- **PROD'HOMME J.P.** (2001) : Territoires et Acteurs de développement Local ; de nouveaux lieux de démocratie ; Editions de l'Aube, La tour d'Aigues (84 ; 117 pages.
- **TOVIGNAN C.** (2009) : Démarche participative dans la conduite des actions de développement au Bénin : cas de trois communes, Nikki, Boukombé et Cobly. Institut Africain de Professionnalisation en Management, Ouagadougou, Burkina Faso – DESS, 120 pages.

- Vachon, B. (2001) : Le développement local intégré : une approche humaniste, économique et écologique du développement des collectivités locales. Québec, Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du Centre de Québec et de Vanier, 34pages
- **YODA, B.**(2004) : La gestion participative des projets de développement : outils et méthodes d'intervention, 178 pages

LISTE DES FIGURES

Figure 1: situation géographique et administrative du secteur d'étude	20
Figure 2: Diagramme ombrothermique du milieu d'étude (1970-2008)	22
Figure 3: Formations pédologiques du secteur d'étude	25
Figure 4: Cadre conceptuel de L'AMED	45

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Module de trois salles de classe réalisé par l'AVD de KINTO AGUE	41
Photo 2: Photo de famille de l'AVD de KINTO AGUE	42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Synthèse des centres de documentation visités et les informations recueillies.....	29
Tableau II: Répartition des ménages et taille de l'échantillon des ménages	30
Tableau III : Différents acteurs interrogés	32

ANNEXE

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES RESPONSABLES DES OSC ET CHEFS D'ENTREPRISES

Le présent questionnaire est élaboré dans le cadre de la collecte des informations pour la rédaction d'un mémoire de fin de formation en développement local dont le thème est intitulé 'approches participatives de planification du développement local : cas de la commune de Sô-Ava''

Nom, prénom et titre (facultatif) :

Q1 : Participez-vous souvent aux sessions du conseil communal ?

R : Oui Non

Pourquoi ?

Q2 : Quel est l'état des relations que vous entretenez avec les autorités communales ?

R : _____

Q3: Connaissez-vous les approches que votre commune a adoptées pour la planification de son développement ?

R : Oui Non

Si oui, Sont-elles participatives selon vous ?

R : Oui Non

Q4: Les plans de développement de la commune prennent-ils en compte les aspirations de la population ?

R : Oui Non

Q5: Impliquez-vous les populations dans les actions de développement que vous menez sur le terrain ?

R : Oui Non

Si oui, comment ?

Q6 : Que reprochez-vous aux approches de planification de votre commune ?

R _____

Q7 : Avez-vous de suggestions à formuler ?

R : _____

GUIDE D'ENTRETIEN (Autorités communales)

Q1 : Votre dernier PDC est élaboré depuis quand ?

R : _____

Q2 : Quels sont les autres plans de développement local que la commune a ?
Décrivez-le ?

Q3 : Est-ce que la population est bien informée des activités de la commune selon vous ?

R : _____

Q4 : la population participe-elle aux sessions du conseil communal ?

R : Oui Non

Si oui,

Combien de participants en moyenne par session ?

Si non,

Pourquoi ?

Q5 : Est-il permis à la population d'avoir accès aux documents de la commune ?

R : Oui Non

Si oui,

Quel type de citoyens le fait ? _____

Si non,

Pourquoi ?

Q6 : Quelles sont les principales approches de planification adoptées par votre commune ?

R : _____

Q7 : Quels sont selon vous les avantages et limites de chaque approche ?

R : _____

Q8 : Quelles sont les couches de la population que vous impliquez souvent dans les actions de planification ?

R : _____

Q9 : Est-ce qu'il y a d'autres personnes impliquées dans les actions de planification ?

R : Oui Non

Q10 : Quel (s) est (sont) le (leur) rôle (s) ?

R _____

Q12 : Quelles difficultés rencontrez-vous ?

R : _____

Q14 : Avez-vous des souhaits à formuler ?

R : _____

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX LEADERS D'OPINIONS

Nom, prénom et titre (facultatif) :

Vous êtes identifié comme leaders d'opinions. Vous reconnaissez vous comme tel ?

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

Si oui, décrivez nous votre parcours pour en être là ?

.....
.....
.....

Dans quels domaines êtes-vous actifs ?

.....
.....
.....

Existent-ils d'autres leaders d'opinions dans le milieu ? Quelles relations entretenez-vous ?

.....
.....
.....

Quelles relations entretenez-vous avec les autorités locales? Etes-vous impliqués dans les actions de planification du développement local ?

.....
.....
.....

.....
.....
Avez-vous des cadres de concertation dans le milieu : Oui Non

Périodicité de rencontre	Acteurs mobilisés	Sujets débattus	Natures des conclusions (conclusions ; à qui elles sont adressées ?)

- Votre appréciation du niveau de participation des populations aux actions de développement :

Femmes : Peu engagées et actives Moyennement engagées et actives
Très engagées et actives

Hommes : Peu engagés et actifs Moyennement engagés et actifs
Très engagés et actifs

Jeunes : Peu engagés et actifs Moyennement engagés et actifs
Très engagés et actifs

Handicapés : Peu engagés et actifs Moyennement engagés et actifs
Très engagés et actifs

Quelle est votre vision pour le développement de votre localité ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont vos attentes à l'égard :

- Des populations ?

.....
.....
.....
.....
.....

- Des organisations locales :

.....
.....
.....
.....
.....

- Des élus locaux :

.....
.....
.....
.....
.....

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX POPULATIONS

Nom, prénom et titre (facultatif) :

- Dans quelles actions de développement êtes-vous engagés au niveau de votre localité ?

Donnez quelques exemples :

.....
.....
.....
.....
.....

- Votre village/quartier dispose-t-il d'un plan de développement local ?
- Si oui, comment il a été élaboré ?

.....
.....
.....
.....
.....

Si non, comment les actions de développement de votre localité sont-elles choisies et par qui ?

.....
.....
.....
.....
.....

- De quelle manière les organisations intervenant dans votre localité associent-elles les populations aux actions menées pour le développement du milieu ?
- Donnez des exemples précis en citant le nom des organisations sur lesquelles l'illustration porte :

.....

.....

.....

.....

.....

- Quelles sont les organisations (locales ou internationales) qui interviennent dans votre milieu ?

Nom des organisations (locales ou internationales)	Domaines d'intervention de chaque organisation	Modes d'intervention (avec qui ? et comment ?)	Actions menées	Destinataires

- Quelles appréciations faites-vous de l'intervention des organisations que vous connaissez et aussi du conseil communal

Structures (ONG/collectivités communales/locales)	Résultats obtenus		Stratégies utilisées	
	Forces	Faiblesses	Forces	Faiblesses

- Avez-vous participé une fois à la session du conseil communal ?

R : Oui Non

Si _____ non,

Pourquoi ? _____

- Que reprochez-vous aux organisations et élus locaux qui interviennent pour la planification du développement de votre localité ?

.....
.....
.....
.....
.....

• Quelles sont vos attentes par rapport à chaque catégorie d'acteurs intervenant dans votre milieu :

– Leaders d'opinions :

.....
.....
.....
.....

– ONG locales/associations de développement/groupements divers :

.....
.....
.....
.....

– Autorités de la commune et de l'arrondissement :

.....
.....
.....
.....

TABLE DES MATIERES

Sommaire	2
Dédicace.....	3
Sigles, Abréviations et Acronymes.....	4
Remerciements.....	5
Résumé.....	7
Abstract.....	6
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET GEOGRAPHIQUE.....	9
1.1 Cadre théorique.....	9
1.1.3 Problématique	15
1.2 Cadre géographique	18
1.2.1. Situation géographique et justification du choix du secteur d'étude.....	18
1.2.2. Fondements physiques	21
1.2.2.1. Facteurs climatiques	21
1.2.2.2. Relief.....	22
1.2.2.2. Sols et la végétation	22
1.2.3. Fondements humains	26
1.2.3.2 Migrations	27
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE	28
2.1. Natures et sources des données.....	28
2.2. Collecte des données.....	28
2.3. Traitement des données et analyse des résultats.....	34
CHAPITRE III : APPROCHES PARTICIPATIVES DE PLANNIFICATION DU DEVELOPPEMENT A SÔ-AVA	36
3.1. Forme générale de participation à la planification du développement local	36
3.1.1. Information de la population.....	36
3.1.2. Accès de la population aux documents de la commune	36
3.1.3. Participation des populations aux sessions du conseil communal.....	37
3.2 Approches spécifiques de participation du citoyen à la planification locale à Sô- Ava.....	38
3.2.1 Approche de ‘‘Développement Conduit par les Communautés’’	39

3.2.2. Approche Moyen d'Existence Durable (AMED) dans la commune de Sô-Ava	42
3.3. Analyse des approches participatives de planification du développement local adoptées par la commune de Sô-Ava.....	45
3.3.1. Analyse de la participation aux affaires générales de la commune	45
3.3.2. Analyse des approches spécifiques utilisées par la commune de Sô-Ava en matière de planification du développement local	46
3.4. Atouts et limites des approches participatives adoptées par la commune de Sô-Ava	46
3.4.1. Atouts des approches participatives adoptées par la commune de Sô-Ava.....	46
3.4.2. Limites des approches participatives adoptées par la commune de Sô-Ava	47
Suggestions	49
BIBLIOGRAPHIE	52
LISTE DES FIGURES	55
LISTE DES TABLEAUX.....	55
LISTE DES PHOTOS.....	55
ANNEXE	56
TABLE DES MATIERES	66